Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D17DEE_JA26-DE

Fougères

Direction Education Enfance / AB

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL FAMILLES ACTIVES

Rapporteuse : Patricia RAULT

À la clôture de l'exercice 2024, le Centre Social Familles Actives a constaté un déficit de 40 288 €, fragilisant l'équilibre financier de la structure et faisant peser un risque sur la continuité de ses missions d'intérêt général auprès des habitants.

Consciente du rôle structurant du Centre social sur le territoire et de l'importance de sécuriser la poursuite de ses actions, la Ville a acté, dès le début de l'année 2025, le principe d'un soutien exceptionnel, en complément des financements sollicités auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce principe a reçu un avis favorable du Bureau municipal lors de ses séances des 27 mars et 3 juillet.

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales a confirmé, au mois de juillet, l'attribution d'une aide exceptionnelle de 22 493 €, correspondant à la part du déficit 2024 liée au fonctionnement de la crèche.

Malgré ce soutien, un déséquilibre financier subsiste, affectant la capacité du Centre social à maintenir l'ensemble de ses actions, notamment celles à destination des publics les plus fragilisés.

Afin d'amortir ce déséquilibre résiduel et d'accompagner l'association vers un retour à l'équilibre financier, il est proposé d'attribuer au Centre social Familles Actives une subvention exceptionnelle de 18 000 €, au titre du déficit de l'exercice 2024, en complément des aides déjà versées.

Après avis favorable de la Commission Education en date du 10 septembre 2025, il vous est proposé :

- D'octroyer au Centre social Familles Actives une subvention exceptionnelle de 18 000 € au titre du déficit 2024 ;
- De préciser que cette subvention s'ajoute à la subvention annuelle de fonctionnement et aux aides spécifiques existantes pour la crèche Les Petits Lutins et la maison de jeunes La Rencontre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T11:44:04+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:44:03